

Avis n° 2023/11
relatif à l'attribution du grade de licence au
BACHELOR en Sciences et Ingénierie
EFREI Paris

École

| | |
|--------------------|-------------|
| Nom : | EFREI Paris |
| Sigle : | EFREI |
| Type : | Privé |
| Académie : | Créteil |
| Sites de l'école : | Villejuif |

Objet de la demande d'attribution du grade de licence

| | |
|---------------------------|--|
| Diplôme : | Bachelor en Sciences et Ingénierie |
| École : | EFREI Paris |
| Spécialité(s) : | Informatique Multimédia et technologie de l'information |
| Voie(s) : | Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année |
| Site(s) de la formation : | Villejuif |

Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (membre de la CTI, rapporteure principale), Jean LE QUENVEN (co-rapporteur et expert auprès de la CTI), El Mokhtar BAKKOUR (expert international auprès de la CTI) et Anaïs LIQUIER (experte-élève ingénieure auprès de la CTI), présenté en assemblée plénière de la CTI le 14 novembre 2023 ;

La Commission des titres d'ingénieur donne un avis favorable :

| Renouvellement du grade de licence au(x) diplôme(s) de Bachelor en Sciences et Ingénierie suivant(s) de l'école : | Type(s) de formation | À compter de la rentrée universitaire | Jusqu'à la fin de l'année universitaire |
|---|---|---------------------------------------|---|
| Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Informatique sur le site de Villejuif | Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année | 2024 | 2026-2027 |
| Bachelor en Sciences et Ingénierie Spécialité Multimédia et technologie de l'information sur le site de Villejuif | Formation initiale sous statut d'étudiant en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année et en formation initiale sous statut d'apprenti en 3 ^{ème} année | 2024 | 2026-2027 |

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

Pour l'école

- Consolider les données recherche de l'école en intégrant uniquement les enseignants-chercheurs permanents à temps complet de l'établissement ;
- Améliorer significativement les taux de réponse aux évaluations des enseignements qui sont insuffisants alors que les taux de réponse des campagnes annuelles concernant les programmes sont très bons ;
- Mettre en place, en lien avec le CFA, un dispositif robuste d'accompagnement des apprentis dans la recherche de leur mission d'apprentissage visant à ce que tous les étudiants aient finalisé le choix de leur mission d'apprentissage avant la fin de leur 2^e année de scolarité ;
- Mieux mettre en évidence les pédagogies par projet et les soft skills dans le syllabus en conformité avec la réalité des enseignements.

Pour le Bachelor Multimédia et Technologie de l'Information

- Élargir et renforcer le vivier et donc le volume de recrutement qui est actuellement trop restreint et s'assurer de la bonne adéquation du profil de recrutement qui doit évoluer au regard du taux élevé d'échecs et de réorientations.

Délibéré et approuvé en séance plénière du 14 novembre 2023.

Le Vice- Président
Jean-Louis ALLARD

